



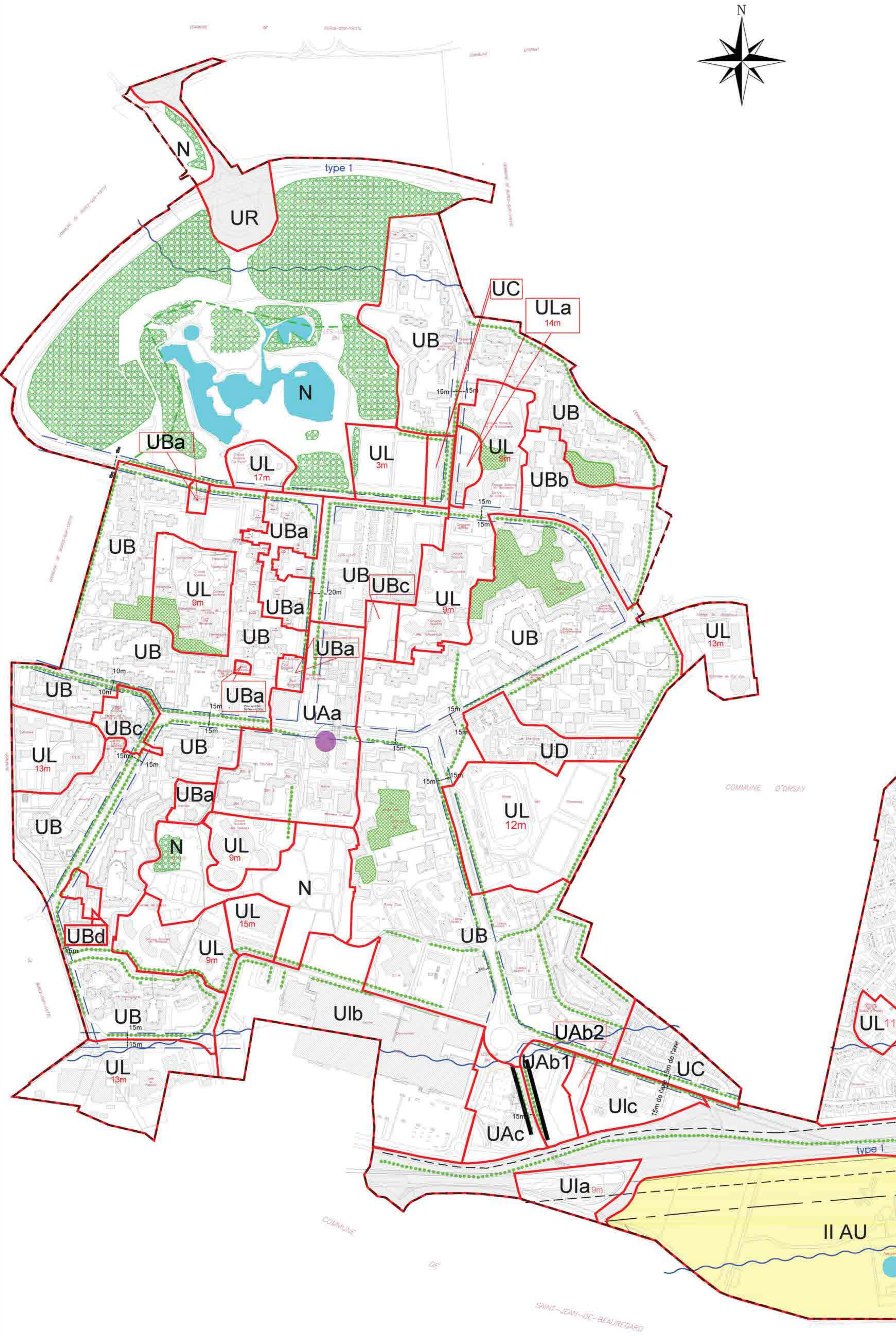
PLAN LOCAL D'URBANISME

5. Zonage
Echelle : 1/3000 – Partie Ouest

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal approuvant le P.L.U en date du 18 mai 2017
Le Maire :



Verdi Ingénierie
99 rue de Vaugirard
75006 PARIS



LEGENDE

- Commune
- Zone
- périmètre OAP
- Emplacement réservé
- Construction à l'alignement obligatoire
- Voie bruyante de type 1 (Bruit fort)
- Voie bruyante de type 2 (Bruit modéré)
- Marge de reculement
- ZNA
- Retrait (L.111-6 C.U.)
- Éléments constitutifs de la trame verte locale**
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Plantations à conserver, à conforter ou à réaliser
- Accompagnement végétal des voiries
- Lisière : urbanisation proscrite à moins de 50 m de l'espace boisé
- Élément du patrimoine bâti à préserver
- Équipement à préserver ou à déplacer

SITUATION	DESTINATION	REFERENCES CADASTRALES	SURFACES APPROXIMÉES	BENEFICIAIRE
N°1 Résidences de l'Ermitage et de l'Ormerais. Liaison entre l'allée Flubers (l'Ermitage) et l'allée des Grives (l'Ormerais)	Création d'une voie de déplacements doux	BP n°3	300 m²	Ville des Ulis
N°2 Au sud de la Queue d'Oiseau	Création d'une voie de déplacements doux	BP n°7	810 m²	Ville des Ulis
N°3 Avenue d'Occéanie	Création d'une voie de desserte pour la zone AU	BO n°29	2 985 m²	Ville des Ulis
N°4 Orme à Moineaux	Création d'une voie de desserte pour la zone AU	BO n°107	4155 m²	Ville des Ulis